



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 59188

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la demande exprimée par le centre départemental des jeunes agriculteurs de la Moselle (CDJA). Le CDJA de la Moselle rappelle que la restauration collective représente 25 % de la consommation en viande, et souligne les conséquences favorables que présenterait, pour le monde agricole, la consommation de viande française. Il souhaiterait donc connaître la provenance et l'origine de la viande servie à l'Assemblée nationale, dans l'armée et les administrations en général, et les intentions du Gouvernement en la matière. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Concernant la priorité aux approvisionnements avec de la viande française et notamment à l'Assemblée nationale, dans l'armée ou les administrations, le code des marchés publics interdit d'introduire des critères géographiques de choix dans les cahiers des charges. En revanche, rien n'interdit d'émettre une exigence quant à l'information sur l'origine de la viande. L'association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes permet, par l'établissement d'un contrat de transparence entre les fournisseurs et les restaurateurs, contrat dont le respect doit figurer dans le cahier des charges, d'être informé sur l'origine de la viande bovine, c'est-à-dire le pays de naissance, le pays d'élevage et le pays d'abattage des animaux, sans exiger que cette viande soit française. Cette disposition est transitoire puisqu'à partir du 1er janvier 2002, l'information sur l'origine deviendra obligatoire dans le cadre de l'application du règlement n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59188

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1744

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3236